

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5535

présenté par
Mme Caroit

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Un module « bien-être animal » pour les exploitations d'élevage, qui intègre une évaluation du bien-être animal fondée sur l'outil de mesure développé par la filière concernée et qui doit être mis à jour tous les cinq ans selon les connaissances scientifiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer la spécificité de l'élevage et d'un critère d'importance au moment de l'installation d'une exploitation d'élevage, celui du niveau de bien-être animal au sein de l'exploitation, en utilisant l'outil de mesure développé par les filières concernées. Cet outil devra ainsi être déployé dans toutes les exploitations et être amélioré tous les 5 ans selon les dernières connaissances scientifiques existantes.

Les outils de diagnostic du bien-être animal se développent depuis plusieurs années, dans toutes les filières, et permettent de valoriser la pratique d'élevage lors de la reprise de l'exploitation. Que cela soit dans la filière avicole, avec l'outil EBENE, ou encore en filière bovine avec BOVIWELL, ou en porc avec l'outil BEEP, les éleveurs disposent d'outils innovants pour évaluer le bien-être animal dans leur exploitation. Ces outils se déploient progressivement dans toutes les filières d'élevage mais gagneraient à être systématiquement utilisés.

Le projet de loi vise à faire émerger une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs en mobilisant le levier de l'installation et de la transmission. Selon une enquête de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 61% des jeunes en formation initiale agricole estiment que le

bien-être animal est un critère de choix du futur métier. Par ailleurs, il est admis que le bien-être animal est un bien public qui peut s'analyser en une externalité positive d'un point de vue économique (Guyomard, INRAE). Il est donc important d'intégrer, dans les diagnostics d'accompagnement à la transmission, le critère du bien-être animal.